

# INTRODUCTION

Fin 2019, un nouveau coronavirus, nommé « COVID-19 » par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a été identifié comme l'agent responsable d'un cluster de cas de pneumonie à Wuhan, ville de la province du Hubei en Chine. Les premières contaminations étaient liées à un marché de poisson et d'animaux à Wuhan, mais il est entre-temps apparu clairement que le virus se transmet aussi de l'homme à l'homme. Le 23 janvier 2020, la ville de Wuhan est placée en confinement par les autorités chinoises. Si la majorité des infections ont été rapportées dans le Hubei, différentes contaminations sont rapidement constatées à d'autres endroits en Chine. Des cas sont également très vite diagnostiqués en dehors de la Chine, d'abord parmi les voyageurs en provenance de Wuhan, en particulier dans les pays voisins d'Asie, mais aussi en Australie, en Europe et en Amérique du Nord.

Le jour de la Saint-Valentin 2020, il y a 64.544 patients confirmés dans le monde, dont 64.021 en Chine. Il y a 35 patients dans l'Union européenne, 9 au Royaume-Uni, 479 sur les autres continents. A l'époque, 1.383 décès étaient attribués à la COVID-19 dans le monde. En Belgique, il y a alors 1 échantillon confirmé sur les 157 examinés. Le premier patient italien n'a été diagnostiqué COVID-19 que le 21 février, dans la petite ville de Codogno dans la région de la Lombardie. Ce jour-là, la petite ville a aussi été entièrement placée en confinement. D'autres villages et communes ont aussi rapidement été fermés au monde extérieur et, début mars, toute l'Italie a été placée en confinement. Les communiqués et les images en provenance d'Italie sur les services de santé submergés là-bas impressionnent tant les professionnels que les citoyens.

Dans notre pays, plusieurs instances suivent la situation sanitaire depuis janvier. Le mardi 10 mars 2020, la COVID-19 tue sa première victime dans notre pays. Pour la première fois, il est question d'une règle de distanciation. Le jeudi 12 mars 2020, deux autres personnes meurent et le Conseil national de sécurité annonce le même jour la phase fédérale de gestion de crise. Les cours sont suspendus, les établissements horeca sont irrévocablement fermés et les magasins ne peuvent ouvrir leurs portes qu'en semaine. Le mercredi 18 mars 2020, notre pays est placé en confinement à partir de midi. Le 20 mars à 15 heures, les frontières de notre pays seront partiellement fermées.

Le 18 avril, il est procédé aux premiers assouplissements : les jardineries et les magasins de bricolage peuvent rouvrir leurs portes, si ce n'est, comme les supermarchés, dans le respect de l'application de certaines règles. Le 24 avril, le groupe de travail GEES, chargé de préparer la stratégie de déconfinement, annonce sous réserve qu'à partir du 4 mai, les mesures seront démantelées en plusieurs phases, certes en fonction des circonstances. La phase 1.a de la stratégie de déconfinement entre en vigueur le 4 mai, la phase 1.b le 11 mai, la phase 2 le 18 mai, la phase 3 le 8 juin et la phase 4 le 1<sup>er</sup> juillet.

Lors du Conseil national de sécurité du 23 juillet, il a été décidé de ne pas passer à la phase 5 de la stratégie de déconfinement et un certain nombre de mesures sont à

nouveau renforcées. Dans la province d'Anvers, des mesures complémentaires sont annoncées le 28 juillet pour 4 semaines. Des mesures complémentaires sont encore prises dans la zone la plus touchée entourant la ville d'Anvers. Le 29 juillet, la stratégie de déconfinement est revue, étant donné l'augmentation du nombre de nouvelles contaminations. Des mesures nationales plus strictes sont annoncées.

Le 1<sup>er</sup> septembre, tous les élèves peuvent retourner à l'école. Ceci, sur la base du code jaune, défini par les communautés. Le code jaune dit que le virus se propage encore, mais qu'il est sous contrôle. La rentrée scolaire se déroule en une semaine de cinq jours à temps plein. Les enseignants et les élèves de plus de 12 ans restent soumis à une obligation du port du masque. Les activités extrascolaires dans l'enseignement secondaire ne se poursuivent pas.

Début octobre, il apparaît clairement que nous sommes confrontés à une nouvelle vague d'infections. Bruxelles annonce un renforcement des mesures le 8 octobre et le nouveau gouvernement fédéral suit le 9 octobre. Le 19 octobre, le renforcement se poursuit. Les cafés et restaurants doivent fermer leurs portes pendant au moins quatre semaines. Par ailleurs, un couvre-feu est d'application, de minuit à 5 heures du matin. La vente d'alcool est également interdite à partir de 20 heures. Il reste possible d'emporter des plats jusqu'à 22 heures. Les contacts sociaux sont encore limités : chaque individu peut désormais avoir maximum un « contact rapproché ». Une famille peut recevoir quatre mêmes visiteurs toutes les deux semaines. Le télétravail redevient la norme.

La crise de COVID-19 est en premier lieu une crise sanitaire et constitue un défi sans précédent pour nos soins de santé. Mais jusqu'à présent, on a pu éviter la surcharge de nos soins de santé. La capacité en unité de soins intensifs, traditionnellement plus élevée dans notre pays que dans la plupart des pays de l'UE, a été augmentée à temps afin d'accueillir les patients COVID-19. Toutefois, la pression sur le personnel médical est grande, y compris dans le secteur des soins. Outre les 15.000 morts que compte actuellement notre pays, on craint aussi les conséquences à moyen terme, tant pour les personnes touchées par le virus que pour celles qui ont reporté des soins, sous la contrainte ou non. On craint également les conséquences psychosociales, en particulier pour le personnel soignant et les jeunes qui doivent grandir dans ces circonstances particulières.

Outre une crise sanitaire, la crise de COVID-19 est aussi une crise économique. Lorsque le virus a également frappé l'UE en mars, on partait encore du principe qu'un ralentissement temporaire pouvait être résorbé et qu'il serait possible de renouer avec la haute conjoncture plus tard en 2020 et assurément en 2021. Depuis lors, tout le monde a abandonné cette illusion. Même dans les scénarios les plus optimistes, la pandémie nous a conduits à une récession indéniable, qui se poursuivra dans les années à venir.

La crise économique et sociale provoquée par la pandémie de COVID-19 a été combattue dès le départ par des mesures de soutien. Dans ce contexte, l'objectif était de protéger tant les entreprises que les travailleurs des secteurs économiques touchés, et des mesures ciblées ont été prises pour des groupes vulnérables spécifiques. Cette

année, la sécurité sociale a également offert une sécurité à de nombreuses personnes. Parallèlement aux mesures particulières de protection sociale prises dans le cadre de cette crise, notre système de sécurité sociale a rempli son rôle de stabilisateur économique.

Ce numéro spécial COVID-19 de la Revue belge de sécurité sociale rend compte du rôle que notre système de protection sociale a rempli durant les premiers mois de cette crise – la période de la « première vague » – et continue à remplir, car au moment de la rédaction des présentes, nous maîtrisons difficilement les conséquences d'une deuxième vague.

La plupart des auteurs de ce numéro font partie du Groupe de travail « Impact social de la crise de COVID-19 », créé pour suivre de près les conséquences de cette crise. Grâce à la bonne collaboration entre le SPF Sécurité sociale, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS), le SPP Intégration sociale (SPPIS), l'office belge de statistique STATBEL, le SPF Economie, les Institutions publiques de sécurité sociale (IPSS), le Bureau fédéral du Plan et la Banque Nationale de Belgique, ce groupe de travail a publié quasiment chaque semaine depuis le 7 avril 2020 une note d'analyse « Monitoring des conséquences de la COVID-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique » et continue à le faire. Ce numéro spécial COVID-19 de la Revue belge a permis aux différents membres du groupe de fournir des analyses et des explications plus détaillées.

Dans une première contribution, je tente moi-même de démêler l'imbroglie pour beaucoup de gens concernant la prise de décision fédérale pendant la crise de COVID-19. Dans ce contexte, je mets l'accent sur le suivi et la prise de décision concernant l'impact social de la crise. Dans les deux contributions suivantes, les collègues du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) présentent l'impact macro-économique et l'impact sur le marché du travail lors de la première vague de la pandémie. Les collègues de l'Office National de l'Emploi (ONEM) décrivent l'impact sur le chômage. Marina Geeraert et Veerle De Maesschalk de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) donnent un aperçu des mesures qui ont été prises dans le cadre du statut social des indépendants pour soutenir ces derniers pendant la crise, en particulier l'extension temporaire du droit passerelle.

Yannick Thuy, Guy Van Camp et Dieter Vandelannoote du Bureau fédéral du Plan présentent les résultats de leur simulation de la perte de salaire dans le cadre du chômage temporaire en cas de force majeure et dans le cas du droit passerelle. Dans le cadre du projet Dynam sponsorisé par l'Office national de sécurité sociale (ONSS), des experts académiques du groupe de recherche enseignement et marché du travail de l'Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving (HIVA) présentent les résultats de leur analyse de l'incidence et de l'évolution du chômage temporaire au deuxième trimestre 2020, ainsi que leur estimation de la reprise potentielle des secteurs actuellement touchés par la crise de COVID-19. Nos collègues du SPP Intégration sociale et du SPF Sécurité sociale décrivent l'impact de la crise de COVID-19 sur la pauvreté et en particulier sur les groupes vulnérables. Enfin, Frederic De Wispeleere et

Dirk Gillis du HIVA décrivent l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'évolution et la lutte contre le travail au noir en Belgique. Une conclusion générale suit.

Dans la rubrique traditionnelle « Développements de l'Europe sociale », les experts de l'Observatoire social européen (OSE) donnent un aperçu chronologique de la réponse de l'Union européenne à la pandémie de COVID-19.

*Koen Vleminckx*  
*SPF Sécurité sociale*